Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 52 (1990)

Heft: 10

Rubrik: SVLT ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture

Convocation

à la 65^{ème} Assemblée des délégués

qui aura lieu le samedi, 22 septembre 1990, à l'hôtel «Noga-Hilton», Genève

Ordre du jour

- 1. Introduction et nomination des scrutateurs
- 2. Communications
- 3. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 23 septembre 1989
- 4. Rapport d'activités 1989
- 5. Comptes 1989
- 6. Budget et cotisations 1991
- 7. Programme d'activités/programme de cours 90/91
- 8. Nomination d'un membre de la Commission de vérification des comptes
- 9. Orientation concernant la nouvelle construction du centre ASETA
- 10. Hommages
- 11. Lieu et date de la 66ème AD 1991
- 12. Propositions*
- 13. Divers

Association suisse pour l'équipement technique en agriculture ASETA

Le président central: H. Uhlmann Le directeur: W. Bühler

Selon l'art 7, chiffre 1.4 des statuts, tout membre peut assister à l'Assemblée des délégués et y est d'ailleurs cordialement invité. Cependant, seuls les délégués désignés par les sections, les membres du Comité central et les réviseurs ont le droit de vote.

^{*} Selon l'art 8, chiffre 8 des statuts, les propositions des sections ou des membres doivent être remises au président central ou au secrétariat central au plus tard une semaine avant l'Assemblée, c'est-à-dire le 15 septembre 1990.